



Dénomination SOGOREX

N° Gestion 1976B00506 - N° Identification 306460742

Dépôt N° 8193 du 07/08/2009

Acte N° 1/1 PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE (le 07/05/2009)

Séparateur Geide édité le 07/08/2009

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

1976B00506

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2009

Paramètre 5 Référence document

81931

Paramètre 6 Nombre de pages

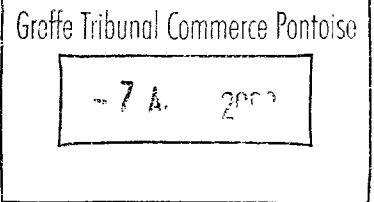
0

Paramètre 7 . Mode de copie

Avec écrasement

SOGOREX

s.a.r.l. au capital de 120 000 euros
27 avenue des Béthunes
95310 SAINT OUEN L'AUMONE
R.C.S. PONTOISE B 306 460 742



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 7 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le sept mai à huit heures, les associés sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant démission de l'un des gérants.

L'assemblée est présidée par Claude BASSET Le président constate que l'ensemble des associés est présent.

Les associés examinent ensuite le seul point de l'ordre du jour ainsi que ses premiers effets la démission de Thierry BASSET de son mandat de gérant.

Après avoir débattu de cette démission, le président soumet aux associés les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Les associés constatent que l'assemblée est régulièrement convoquée, qu'elle est suffisamment informée et qu'elle peut valablement délibérer.

Cette résolution est adoptée.

SECONDE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission de Thierry BASSET, né le 8/01/1965 à NEUILLY/SEINE, demeurant 69 Vieux chemin du potager à PARMAN (95620), de son mandat de gérant, ils confirment en avoir été informés dans les délais requis par les statuts.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

La démission de Thierry BASSET prendra effet le 30 juin 2009 à minuit.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés donnent pouvoir à Michel BASSET, l'un des gérants, pour accomplir les formalités requises dès la prise d'effet de cette démission.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures.

Four handwritten signatures in black ink, likely representing the president and the authorized representative mentioned in the resolutions.